



Paris, le 11 juin 2019,

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Etiquetage de l'origine du miel : Apiculteurs, Paysans et ONG lancent une pétition pour mettre fin à l'opacité.**

La France importe 80% des miels qu'elle consomme<sup>i</sup>. Certains pays d'origine pratiquant les prix les plus bas, à commencer par la Chine, sont souvent épinglés pour des fraudes comme l'ajout de sirop de sucres<sup>ii</sup>. Ces miels de qualité douteuse sont commercialisés à des prix extrêmement faibles, conduisant à tirer vers le bas les tarifs proposés par les négociants aux apiculteurs français.

A ce jour, la réglementation n'oblige pas les négociants de miels à renseigner les consommateurs sur l'origine des miels issus de mélange. En toute opacité, ces miels peuvent être étiquetés « Origine UE/non UE ». Nos parlementaires ont initié plusieurs tentatives visant à rendre obligatoire la mention des pays d'origine du miel sur les étiquettes, mais malgré l'urgence, elles n'ont pas abouti.

Dès 2017, l'Union nationale de l'Apiculture française et l'UFC-Que Choisir réclamaient une modification de la réglementation sur l'étiquetage pour les miels mélangés. En Europe, après l'Italie et la Grèce, l'Espagne est sur le point d'entériner cet étiquetage. La réglementation espagnole ira même plus loin en imposant que soit clairement indiqué sur l'étiquette le pourcentage de chaque miel et sa provenance<sup>iii</sup>.

Face à l'urgente nécessité de protéger le consommateur et l'apiculture française, les syndicats d'apiculteurs, la Confédération Paysanne et Agir pour l'Environnement s'unissent pour initier une pétition adressée à Bruno Le Maire et Didier Guillaume demandant d'adopter un décret garantissant LA PLEINE INFORMATION pour les miels issus de mélange. Ces miels doivent indiquer la proportion de chaque miel en fonction de son pays d'origine, comme l'ont décidé nos voisins espagnols, afin d'éviter qu'un miel contenant 99% de miel chinois et 1% de miel français puisse être étiqueté « France, Chine ».

**Lien vers la pétition : <https://mielinfrance.agirpourenvironnement.org>**

**CONTACT : Syndicat National d'Apiculture – Tél. 01 45 22 48 42 – [contact@snapiculture.fr](mailto:contact@snapiculture.fr)**

<sup>i</sup> Données FranceAgriMer, juillet 2018

<sup>ii</sup> En 2014, les tests de l'UFC-Que Choisir avaient ainsi constaté que sur 20 miels « premier prix » achetés dans diverses enseignes et issus d'importations, six présentaient des ajouts de sucre, soit presque un tiers des produits : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-miel-pour-une-reelle-tracabilite-n47660/>

<sup>iii</sup> Communiqué de presse du Ministère de l'Agriculture espagnol du 4 mars 2019 : [https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel\\_tcm30-503809.pdf](https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel_tcm30-503809.pdf)